



Déclaration juridique des activités d'une micro entreprise

Par ShamLeTruc

BONJOUR

Je souhaite développer un site internet pour faire gagner de l'argent au utilisateurs tout en prenant une légère commission, je souhaite redistribuer l'argent que je partage sous forme de points à accumulé pour retirer un lot au choix parmi une liste de produits telles que PayPal, Bitcoin ou Amazon en carte cadeau etc... Le problème c'est que les gens reste vagues à ce sujet.

Qu'est que je dois déclarer ? (au retrait du lot grâce au point ? Ce que je gagne en contre partie ?)
Mon entreprise et compté comme commercial ?

J'aimerais en savoir plus sur ces sujets merci de m'envoyer un commentaire long ou pas je lis tout!

MERCI

CG DU FORUM marques de politesse

Par ESP

Bonjour

Entrer en contact avec votre CCI me semble la meilleure voie à suivre pour l'instant.

[url=https://www.cci.fr/ressources/micro-entrepreneur/les-formalites-du-micro-entrepreneur/devenez-micro-entrepreneur]
https://www.cci.fr/ressources/micro-entrepreneur/les-formalites-du-micro-entrepreneur/devenez-micro-entrepreneur[/url]

Par AGeorges

Bonjour ShamleTruc,

Vous faites bien de dire "Truc".

La première action est de bien définir votre projet.

Dans votre exposé, vous mélangez un peu tout.

C'est super d'avoir des idées, mais il faut d'abord bien les formaliser.

Exemples :

- Faire gagner de l'argent

Comment ?

En dépensant moins ?

Comment allez-vous vous glisser entre un acheteur et son fournisseur ?

Voulez-vous faire un site de comparateur de prix ?

Allez-vous devenir un intermédiaire d'achat ?

Comment l'acheteur sera-t-il obligé de passer par vous pour réaliser son achat et vous permettre de prendre votre commission au passage ?

- Qu'appellez-vous "L'argent que je partage" ?

Avec qui ?

Si vous redistribuez votre commission, avec quoi allez-vous vivre ?

Si vous donnez des points qui valent de l'argent, c'est un peu comme si vous créez une monnaie ...

- Paypal n'est pas un produit, c'est une banque

etc.

Donc, si vous voulez, avant de passer à la mise en comptabilité d'un projet, ce sur quoi portent vos questions, il faut d'abord préciser le projet d'entreprise.

Vous pouvez être un prestataire de service ou un intermédiaire commercial, c'est tout à fait différent.